
Nombre de membres

en exercice: 15

Présents : 10

Votants: 15

Séance du 12 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le douze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 12 juillet 2022, s'est réunie sous la présidence de Madame Valerie BOUIN (Maire)

Sont présents: Monsieur Jean AGEORGES (Adjoint au Maire), Madame Valerie BOUIN (Maire), Monsieur Ghislain GUYON (Adjoint au Maire), Madame Brigitte PARISIS (Adjointe au Maire), Madame Muriel CHERUAU (Adjointe au Maire), Monsieur Marc RUE (Conseiller Municipal), Madame Annie FONTAINE (Conseillère Municipale), Monsieur Quentin BONVALLET-DAMOISEAU (Conseiller Municipal), Madame Christine LAVEAU (Conseillère Municipale), Monsieur Jacques BOULLENGER (Conseiller Municipal)

Représentés: Jacques MOTARD par Jacques BOULLENGER, Ghislaine MOREAU par Valerie BOUIN, Ludovic LAUNEAU par Jean AGEORGES, Guillaume DUBOIS par Valerie BOUIN, Marie CHEPTOU par Muriel CHERUAU

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Jacques BOULLENGER

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal en date du 14 juin 2022

Décisions du Maire

Demande de subvention dans le cadre des équipements sportifs de proximité auprès de l'Agence Nationale du Sport

Provisionnement sur créances douteuses :

- Budget commune n°62400
 - Budget assainissement n°62402
- Décision modificative Budget Assainissement n°62402

Création d'un poste d'adjoint technique (école) à temps complet

Tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire

Comptes rendus des EPCI

Questions diverses

Désignation du secrétaire de séance : Jacques Boullenger

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 14 juin 2022 :

Pas de remarque.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, adopte le compte rendu du conseil municipal en date du 14 juin 2022

Décisions du maire :

Départ agent communal :

Patricia Bourdais, agent polyvalent du service technique école et entretien des bâtiments communaux, déménage et quitte donc son poste au sein de notre collectivité. Elle sera en disponibilité pour convenance personnelle à partir du 16 août 2022. Madame le Maire a tenu, au nom du conseil municipal, à la féliciter pour la qualité du travail qu'elle a effectué pour la commune de Charentilly depuis 1995. Elle a toujours agi très professionnellement tant à l'école, que pour l'entretien des bâtiments communaux. Elle a toujours été à l'écoute des enfants, sachant les rassurer quand c'était nécessaire mais aussi sachant leur faire respecter les règles de vie à l'école pour leur sécurité, mais aussi pour apprendre à vivre ensemble.

Elle a été d'un soutien efficace, pour les enseignantes avec lesquelles elle a travaillé. Elle est consciencieuse, à l'écoute, et a su également faire preuve d'initiative dans son travail au quotidien, toujours en concertation et en très bons termes avec l'équipe enseignante. Madame le Maire tient à la remercier vivement pour ces 27 ans passés au service de la commune de Charentilly. Elle lui souhaite le meilleur pour sa nouvelle vie en Normandie. Il lui sera remis, avec les agents de la collectivité, une carte cadeau mercredi 13 juillet au matin. Les conseillers qui souhaitent se joindre à ce moment seront les bienvenus. Madame le Maire a demandé à l'ensemble des membres présents d'applaudir Patricia Bourdais.

Aide aux devoirs :

B. Parisi a remercié, au nom du conseil municipal, les personnes bénévoles qui sont intervenues pour l'aide aux devoirs en leur remettant une carte cadeau d'une valeur de 30€ chacune.

Aménagement du vestiaire sportif :

Madame le Maire remercie les bénévoles qui sont intervenus le samedi 9 juillet pour l'aménagement du vestiaire sportif. Cet aménagement a un coût à hauteur de 1625.58€.

Rideaux salle Madeleine Guillemot :

Le devis pour la réalisation et l'installation des nouveaux rideaux dans la salle polyvalente Madeleine Guillemot a été signé à hauteur de 3 500€.

Sculpture entrée de bourg :

La sculpture pour l'entrée principale de Charentilly est terminée et sera prochainement installée.

Affaires soumises à délibération:

Demande de financement dans le cadre des équipements sportifs de proximité auprès de l'agence Nationale du Sport

La perspective de l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 à Paris place le sport au cœur des préoccupations de notre société et pose la question essentielle de la mise à disposition des équipements sportifs auprès de la population et des associations de la commune de Charentilly.

L'Etat a annoncé le lancement d'un programme de 5 000 équipements sportifs de proximité à réaliser d'ici à 2024.

Ce programme d'investissement prévu sur la période 2022-2024 vise à financer l'implantation d'équipements sportifs. Ces lieux ont vocation à assurer une mixité d'usage entre pratique libre et pratique encadrée sur des temps scolaires, associatifs, périscolaires, familiaux ou individuels.

La commune de Charentilly s'engage dans cette démarche permettant le libre accès de ses installations et décide de développer l'offre d'équipements de proximité.

La commune de Charentilly a pour projet la réalisation d'un city stade. Cet équipement permettra d'enrichir l'offre d'activités proposées sur la commune, d'encourager la pratique physique, sportive et socio-éducative ainsi que de créer de nouveaux lieux de rencontre.

La commune de Charentilly a également pour projet la réalisation d'une aire de jeux pour enfants qui jouera un rôle important en termes de convivialité et de pratiques sportives, en favorisant le dialogue et les rencontres enfants, parents, intergénérationnelles, et entre assistantes maternelles.

La commune de Charentilly a aussi pour projet la réalisation d'un terrain de pétanque supplémentaire à proximité des équipements sportifs. La pétanque se classe au 11ème rang des sports les plus pratiqués en France. La mise à disposition d'équipement sportif de qualité est toujours un atout, la présence d'un terrain de pétanque est fédératrice de lien social. Les habitants s'y retrouvent, échangent, le terrain de Pétanque est un lieu de vie sociale toujours sympathique et très animé.

Ces trois projets contribueront à améliorer et à favoriser la qualité de vie des habitants au quotidien de la commune de Charentilly ainsi que la pratique de diverses activités sportives et conviviales.

Après actualisation des devis :

- **Le coût prévisionnel du projet City stade est estimé à 39 344.34€ HT soit 47 213.21 TTC;**
- **Le coût prévisionnel de la réalisation de la plateforme du City stade et du terrain de pétanque est estimée à 24 129.49€ HT soit 28 955.39 TTC**
- **Le coût prévisionnel du projet d'aire de jeux est estimé à 18 000.00 HT soit 21 600.00€ TTC.**

A ce titre, la commune de Charentilly sollicite la participation de l'Etat dans le cadre du Programme de financement des projets d'Equipements sportifs de proximité mis en œuvre par l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2022. L'aide financière porterait sur un montant de dépense subventionnable déclinée comme suit :

Plan de financement des 3 projets

Financeurs	Montant des projets	Taux d'intervention	Montant obtenu ou demandé
DETR 2022 accordée	84 886.38 € devis déposé le 04/01/ 2022 pour demande DETR et revu à la baisse à hauteur de 81 473.83€	30%	obtenu 25 465.91€ mais il ne sera demandé que 24 442.15€ montant réajusté en fonction des nouveaux devis qui seront validés
Fonds propres commune de Charentilly	81 473.83€	20%	16 294.77€
Subvention Paris 2024	81 473.83 € (devis réactualisé depuis le dépôt de demande de DETR)	50%	40 736.91€
Total	81 473.83€	100%	81 473.83€

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- Approuve le coût prévisionnel des projets de réalisation du City Stade, de la plateforme, du terrain de pétanque et de l'Aire de jeux pour un montant global estimé à 81 473.83€ HT ;
- Approuve le plan de financement comme inscrit ci-dessus ;
- Décide de solliciter la subvention Paris 2024 dans le cadre du Programme de financement des projets d'Equipements sportifs de proximité mis en œuvre par l'Agence Nationale du Sport pour l'année 2022 pour l'ensemble des projets exposés ci-dessus ;
- Autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Provisions pour créances douteuses : adoption de la méthode de calcul

Madame le Maire rappelle que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, le Service de Gestion Comptable de Joué les Tours et le Conseiller aux Décideurs Locaux proposent de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

Le rapporteur rappelle que, dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution des provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation.

Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

Dès lors qu'il existe, pour une créance donnée, des indices de difficulté de recouvrement (compte-tenu, notamment, de la situation financière du débiteur) ou d'une contestation sérieuse, la créance doit être considérée comme douteuse. Il faut alors constater une provision car la valeur des titres de recettes pris en charge dans la comptabilité est supérieure à celle attendue.

L'identification et la valorisation du risque impliquent un travail concerté entre l'ordonnateur et le comptable, sur la base de tableaux de bord. L'objectif est d'aboutir à une évaluation, la plus précise possible, du montant de la provision des créances du fait de leur irrécouvrabilité.

En théorie, chaque créance doit être analysée.

Cependant, lorsque la volumétrie des restes à recouvrer est importante, la collectivité peut retenir une méthode statistique.

Ainsi, deux types de calculs, inspirés des méthodes retenues dans le cadre de la certification des comptes, sont proposés afin de déterminer les dotations aux provisions des créances douteuses :

1. Une méthode prenant en compte l'analyse par strate de l'Etat des restes à recouvrer. Elle permet d'identifier et d'analyser individuellement les créances qui, prises une à une, représentent les plus forts montants et qui, prises globalement, atteignent un pourcentage jugé significatif du montant total des créances de la Commune.
2. Une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront alors appliqués de la manière suivante :

Taux de dépréciation (N étant l'exercice sur lequel est constaté la provision) : N-1 : 0 % , N-2 : 15 % , , N-3 : 40 % N-4 et au-delà 70%

Cette deuxième méthode, au-delà de la simplicité des calculs du stock de provisions à constituer, donne une lisibilité claire et précise que les données et la compréhension. En outre, elle semble plus efficace. En effet, dès lors que les créances non recouvrées ont fait l'objet d'une procédure de contentieux par le comptable public sans résultat probant, les chances de les régulariser s'amenuisent et le risque d'irrécouvrabilité s'accroît avec le temps. Procéder à des provisions avec une dépréciation calculée selon l'ancienneté des créances permet une comptabilisation progressive, qui applique des taux proportionnellement plus élevés et pertinents face à un recouvrement temporel compromis.

Il est donc proposé au conseil municipal de retenir la méthode n° 2.

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales, notamment l'article R 2321- 2,

VU le décret n° 2005-1661 du 27 décembre 2005 modifiant le CGCT (partie réglementaire) relatif aux règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés,

VU les instructions budgétaires et comptables M14 et M49,

Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes),

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- **DECIDE** d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2022, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance, avec des taux forfaitaires de dépréciation applicable de la manière suivante :

Taux de dépréciation (N étant l'exercice sur lequel est constaté la provision) : N-1 : 0 % , N-2 : 15 % , , N-3 : 40 % N-4 et au-delà 70%

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants ».

Les provisions seront ajustées annuellement soit par le biais d'une reprise de provision si les créances éligibles ont diminué (par un recouvrement ou une admission en non valeurs) soit par le biais d'un complément si le provisionnement antérieur est devenu insuffisant.

Décision modificative n°1 Budget SCE Assainissement - Budget assainissement 62402_charentilly

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts en section dépenses de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 2022, sont erronés en raison d'un déséquilibre de 0.30 centimes dû à une erreur matérielle de saisie, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative ci-dessous :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-0.30	
TOTAL :		-0.30	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
TOTAL :		0.00	0.00
TOTAL :		-0.30	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés :

- **décide de voter la décision modificative n°1 du budget SCE Assainissement n° 62402 comme indiquée ci-dessus.**
- Autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Création d'un emploi d'adjoint technique permanent affecté à l'école et aux bâtiments communaux
--

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8

Vu le budget,

Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Le Maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes : d'adjoint technique affecté aux écoles et aux bâtiments communaux

Le Maire propose à l'assemblée

La création d'un emploi d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022 pour les missions suivantes :

Ecole :

L'adjoint technique assiste le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des jeunes enfants.

L'agent prépare et met en état de propreté les locaux et le matériel servant directement à ces enfants.

L'agent participe à la communauté éducative.

L'agent peut assister les enseignants dans les classes ou dans l'école accueillant des enfants handicapés.

Accueil avec l'enseignant des enfants et des parents ou substituts parentaux

Aide à l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie

Surveillance de la sécurité et de l'hygiène des enfants

Assistance de l'enseignant dans la préparation et/ou l'animation des activités pédagogiques

Aide à la préparation du matériel de motricité

Aménagement et entretien des locaux et des matériaux destinés aux enfants

Transmission d'informations

Participation aux projets éducatifs

Temps de restauration scolaire :

Encadrement des enfants au cours du repas ;

Mise en place d'activités adaptées au temps du midi

Prise en charge des enfants avant et après le repas

Surveillance active dans la cour de récréation

Sieste

Accompagnement des enfants à la sieste et surveillance

Bâtiments communaux :

Entretien des locaux communaux,

Contrôler l'état de propreté des locaux communaux

Connaître et savoir appliquer le protocole des différentes structures communales

Gérer le stock des produits d'entretien

Connaître et respecter les conditions d'utiliser des produits

Connaître et savoir appliquer le tri sélectif, évacuer les déchets

Savoir détecter et signaler les anomalies et dysfonctionnements aux professionnels compétents

Savoir utiliser et ranger les machines après utilisation

Connaître les techniques d'entretien et savoir les appliquer

A titre exceptionnel, l'agent pourra être amené à accomplir des missions en lien avec le service administratif.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire du grade d'adjoint technique territorial de 2ème classe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

- **approuve ces propositions ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.**
- **dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité**
- **Autorise madame le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier**

Tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire

Madame le Maire expose que chaque année, il est proposé de réviser les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire. Pour cette nouvelle année scolaire 2022-2023, madame le Maire présente une augmentation d'à peine 5% aux conseillers municipaux tels que suit :

Restauration scolaire

Catégories	Pour mémoire tarif au 01/09/2021	Augmentation en %	Nouveau tarif
Repas en maternelle	3.64€	4.94%	3.82€
Repas en élémentaire	3.72€	4.84%	3.90€
Repas adulte	4.88€	4.92%	5.12€

Accueil Périscolaire

Pour mémoire tarif/heure accueil périscolaire au 01/09/2021	Augmentation en %	Nouveau tarif/heure
2.40€	4.17%	2.50€

Remarque :

Messieurs J. Boullenger et J. Motard considèrent que les budgets restauration scolaire et accueil périscolaire devraient être équilibrés et que par conséquent, le reste à charge pour la commune devrait être nul.

Vu le code des collectivités territoriale,

Vu les tableaux ci-dessus proposant les révisions des tarifs restauration scolaire et accueil périscolaire à compter du 01/09/2022 et ce pour l'année scolaire 2022-2023,

Considérant que dans un contexte économique et social contraint, la commune de Charentilly entend ajuster la hausse nécessaire des tarifs destinée à permettre une diminution du reste à charge pour la collectivité, de s'adapter à l'évolution des coûts du service et de pouvoir maintenir des prestations de qualité tant au niveau de l'offre alimentaire qu'au niveau de l'encadrement, de la diversité et de la qualité des animations proposées sur le temps de pause méridienne que du temps périscolaire ;

Considérant l'engagement politique sur ce mandat de pouvoir proposer, sur la pause méridienne et sur le temps périscolaire avec l'intervention de personnels diplômés en animations, des activités de qualité artistiques, culturelles et sportives (théâtre, danse, motricité, expériences scientifiques, grands jeux, etc...) ;

Considérant que les activités proposées tous les jours sur la pause méridienne, entièrement prises en charge par la collectivité, participent à l'amélioration du climat scolaire et par conséquent de l'attention des élèves sur le temps de classe de l'après-midi selon le compte rendu de l'équipe pédagogique de l'école ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 abstentions : J. Motard et J. Boullenger), de ses membres présents ou représentés :

- **Fixe les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire comme inscrits ci-dessus ;**
- **Décide que les tarifs inscrits ci-dessus entreront en vigueur au 01/09/2022 et ce pour toute l'année scolaire 2022-2023 ;**
- **Autorise madame le Maire ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.**

Compte rendu des EPCI

Conseil d'école le 20 juin 2022

B. Parisis fait un compte rendu.

Bilan de l'année

Les **mesures sanitaires** ont été respectées. La fin du port **du masque** obligatoire a été favorable aux apprentissages.

Les séances de **musique** avec l'intervenante ont eu lieu cette année et un spectacle a été présenté dans la salle des Quatre Vents le 27 juin 2022.

Les séances de **piscine** ont également pu avoir lieu du CE2 au CM2.

Cette année les enfants ont passé un **permis piéton** sans la gendarmerie. La vente des photos scolaires, des calendriers et des sacs a été faite au bénéfice de la **coopérative scolaire**.

Horaires : Les enseignantes déplorent toujours les retards de certains parents qui perturbent le début des apprentissages.

Les récréations sont toujours décalées.

Des sorties ont été organisées de la PS au CM2 : au Bois des Rouchoux, à la réserve de la Haute Touche, à l'île Balzac (Tours), au château de Taillé et à Sonzay pour les Usépiades

PPMS : les exercices se sont bien déroulés, il y a toujours un problème d'alarme, deux classes n'ont pas entendu le signal. Un devis est en cours.

Restaurant scolaire : Les enfants sont satisfaits du self. Une commission restauration scolaire a eu lieu le 24 juin.

Accueil périscolaire : Les enfants apprécient les animations de la pause du midi. Le temps méridien est beaucoup plus apaisé et les enseignantes voient une grande différence dans le comportement des élèves. Pour l'accueil du matin et du soir l'effectif est plafonné.

Locaux : les agents techniques municipaux sont remerciés pour leur travail.

Mobilier : il faudra acheter quelques nouvelles tables et chaises.

De nombreuses autres dépenses ont été faites par la municipalité : Chauffage, photocopieur couleur, self, placards ...

CMJ :

Le CMJ a été mis en place en collaboration avec les enseignantes.

Les jeunes élus étaient présents pour la cérémonie du 8 mai.

Nom de l'école : l'école est maintenant baptisée « Ecole de La Petite Choisille » selon le choix des habitants du village.

La distribution des livres offerts par la mairie a eu lieu le jour de l'inauguration du nouveau bandeau le 25 juin 2022.

ENT : L'abonnement à un espace numérique de travail est en cours de discussion dans l'équipe pédagogique et avec la municipalité.

APEC : L'APEC (association de parents de Charentilly) qui connaît des difficultés financières a organisé un spectacle de Noël, une chasse aux œufs et une kermesse de fin d'année. Un partenariat est recherché avec l'équipe enseignante.

2-Bilan USEP

Pour s'affilier à l'USEP, le coût est de 5,95 euros par enfant. Pour 144 élèves, le coût est de 856,80.

La subvention municipale pour cette association est de 950 euros

Les enseignantes s'interrogent sur la possibilité de demander une participation aux parents ou sur la possibilité d'affilier moins de classes pour pouvoir renouveler le matériel de sport. Le coût du car pour aller aux Usépiades à Sonzay a été de 350 euros.

3-Bilan OCCE

Bilan comptable de la coopérative scolaire (sommes arrondies)

Solde 2020/2021 : 4000 euros

Entrées 2021/2022 : 8000 euros (photos, sacs, calendriers.)

Sorties : 7400 euros

Solde actuel : 4600 euros

Les classes reçoivent une régie d'avance pour les petits achats de 150 euros/classe.

1200 euros sont donnés par la communauté de communes pour aider au financement des transports pour les sorties scolaires.

4-Rentrée scolaire 2022/2023

L'effectif sera de 143 élèves.

Le choix de cours simples a été fait.

Pas plus de 23 élèves en GS, CP et CE1.

PS/MS=13/17=30

GS=23

CP=22

CE1=20

CE2/CM1=26

CM2=20

Les récréations resteront alternées

Les élections des parents d'élèves se feront par correspondance

Le budget municipal est de 7700 euros et 1500 euros pour le renouvellement du mobilier.

5-Questions des parents

Demande de changer de photographe l'année prochaine, les photos n'étant pas originales.

Commission d'actions sociales le 28 juin 2022

B. Paris fait un compte rendu

Le budget du CCAS ayant été intégré au budget municipal global pour des facilités de gestion, nous ne pouvons plus parler de CCAS mais de commission des affaires sociales (La CAS)

Accueil de deux nouveaux membres : Marie Cheptou, conseillère municipale en remplacement de Nathalie Jaunasse qui a démissionné et Karen Levrard comme membre de la société civile en remplacement de François Misery qui a également démissionné.

Mise à jour de la liste des aînés : 79 aînés de plus de 75 ans, 17 couples, 62 maisons.

« **Veille pendant l'été** » **auprès des aînés** : une distribution de brumisateurs sera faite afin de rendre visite aux anciens et exercer ainsi une veille d'été.

Repas festif du dimanche 27 novembre et les cadeaux gourmands : même projet que l'année dernière, annulé pour cause d'épidémie de COVID, sur le thème de l'Espagne.

Cadeaux gourmands : il sera demandé aux aînés de se positionner entre la participation à la fête ou la réception d'un cadeau gourmand. (79 personnes dont 17 couples)

Reprise des ateliers ASEPT : il a été proposé de reprendre contact avec l'ASEPT pour connaître leurs projets de programmation d'ateliers pour l'année 2022/2023.

Organisation de la réunion d'information sur les services le 8 octobre de 9h30 à 12h00 sur les différents prestataires qui proposent des aides pour les séniors et de reprendre contact avec les huit exposants qui ont été présents à la réunion l'année dernière.

-La Poste

-Les jardins d'Iroise

-DOM@DOM téléassistance

-Présence Verte

-Petit Fils

-Mobilité solidaire

-Projets aidants -Familles rurales

-ASEPT 37

-Mr Griffon (jardinage)

Questions diverses

Prochain conseil le mardi 6 septembre 2022 à 19h00

Fin de séance : 21h45

Valérie BOUIN			Ghislain GUYON
Brigitte PARISIS			Jean AGEORGES
Muriel CHERUAU			Marc RUÉ
Ghislaine MOREAU			Ludovic LAUNEAU
Annie FONTAINE			Guillaume DUBOIS
Marie CHEPTOU			Quentin BONVALLET-DAMOISEAU
Jacques BOULLENGER			Christine LAVEAU
Jacques MOTARD			